



Population

217 259 habitants sur 56 communes

Géographie

La Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo est située en Drôme (26). Elle est actuellement classée comme la 4ème Agglomération en Rhône-Alpes. Son territoire présente une superficie de 940,5 km² avec une distance Nord Sud d'environ 40 km.

Organisation du territoire

Valence Romans Agglo est née de la fusion de la communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes et de la communauté de communes de la Raye au 1er janvier 2017.

Valence Romans Agglo est compétente en développement économique (zones d'activités), habitat (OPH, PLH), assainissement (collectif et ANC, Gestion des eaux pluviales), gestion des déchets, transport et mobilité, culture, vie sociale, politique de la ville, voiries, accueil des gens du voyage, éclairage public, environnement et cadre de vie, fourrière animale.

Elle a acquis la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018. Sur une partie du territoire, la compétence "rivière" est déjà transférée (absorption des syndicats existants). La compétence "eau potable" n'a pas encore été transférée à l'Agglo mais, l'agglo s'est dotée d'une mission de soutien aux actions de préservation des ressources en eau. A ce titre, elle intervient sur la préservation de la qualité des captages prioritaires du SDAGE.

Principaux défis et enjeux :

Préserver les ressources en eau, en quantité (territoire soumis à restriction d'eau) et en qualité (présence de captages prioritaires).

Lutter contre les inondations par les cours d'eau ou par ruissellement, y compris ruissellement urbain.

Accroître l'attractivité du territoire pour les populations et les entreprises.



4 niveaux d'actions

- 1 - Des services d'eau durables pour tous
- 2 - Une conception urbaine sensible à l'eau
- 3 - Une ville connectée à son bassin versant
- 4 - Des communautés "Eau-Responsables"

5 briques

- Une vision
- Une gouvernance
- Des connaissances et des compétences
- Des outils de planification
- Des outils de mise en œuvre

L'eau sous toutes ses facettes.

Sur le territoire de Valence Romans Agglo, l'eau est présente sous différentes formes : cours d'eau (Rhône, Isère, et leurs multiples affluents), sources, canaux, et nappes souterraines (Molasse, Plaine de Valence). Avec sa géographie variée (plaine au sud, collines au nord, piémont à l'est), et son développement urbain et agricole, le territoire doit mettre en œuvre toutes les facettes de la gestion de l'eau :

- Garantir une ressource en quantité suffisante dans le futur pour tous les acteurs : irrigation, industries, eau potable, hydroélectricité.
- Garantir la qualité de la ressource, aujourd'hui déjà sensible aux pollutions par les nitrates et pesticides, et demain par les micropolluants.
- Prévenir le risque d'inondation par les cours d'eau
- Prévenir le risque de ruissellement urbain et les débordements de réseaux.

Enjeu sur l'exploitation des nappes

Notre territoire est classé en ZRE (zone de répartition des eaux) ; ce classement traduit le déséquilibre durable entre la ressource et les besoins. De nombreux piquages (industriels, agricoles, particuliers), qui ne peuvent pas tous être surveillés, fragilisent la bonne qualité des deux principales nappes - dont celle de la Molasse, identifiée comme une ressource pour l'avenir.

Enjeu sur l'imperméabilisation des sols

Il existe une réelle pression, malgré la préconisation du SDAGE de désimperméabiliser l'existant à hauteur de 150 % de toute nouvelle surface imperméabilisée.

Enjeu climatique

Nous connaissons des phénomènes de sécheresse, suivi d'épisodes pluvieux intenses, qui favorisent les inondations et les tensions sur les ressources.

Le territoire est concerné par :

- La mise en place du SAGE Bas Dauphiné – Plaine de Valence.
- Un schéma directeur départemental d'eau potable, des schémas directeurs d'irrigation,
- Plusieurs SGPRI
- La mise en place de plusieurs programmes d'actions pour la préservation des captages prioritaires du territoire
- La mise en place depuis 2015 d'un observatoire de l'eau à l'échelle de l'Agglo (bilan qualitatif des eaux souterraines et superficielles)
- L'intégration au fur et à mesure de la création, des modifications et des révisions des PLU d'un zonage pluvial, définissant des prescriptions fortes en termes de gestion des eaux pluviales



Cérémonie de signature des principes de l'IWA, le 26 septembre 2017, à Lyon.

Les 4 niveaux d'actions pour un territoire " Eau-Responsable ".

1. Des services d'eau durables pour tous

- **Restaurer les milieux aquatiques et leurs écosystèmes**
Limiter en temps de pluie les rejets directs des réseaux d'assainissement aux milieux naturels les plus sensibles, en optimisant le fonctionnement des réseaux et des STEP
- **Réduire les quantités d'eau et d'énergie utilisées :**
 - PCAET
 - Projet de méthanisation des boues de STEP sur la station du système de Valence
- **Réutiliser les ressources en eau, récupérer l'énergie liée à l'eau, recycler et valoriser les sous-produits :**
 - Lancement d'une étude sur la réutilisation des eaux usées traitées
 - Réflexion sur la récupération de chaleur des EU
 - Etude sur la valorisation des sous-produits des petites STEP
- **Développer une approche systémique intégrée en lien avec les autres services urbains :**
 - Engagement de l'Agglo pour favoriser le développement des techniques intégrées de gestion des eaux pluviales
 - L'Agglo intervient sur la totalité des projets de voirie communaux pour étudier la gestion des eaux pluviales de ces voiries.
 - Avis systématique des services de l'Agglo sur les aspects gestion des eaux pluviales et préservation de la ressource lors de l'instruction des documents d'urbanisme (PLU, PC, PA).
- **Augmenter l'adaptabilité des systèmes et garantir la multiplicité des solutions (et ressources) :**
 - Travailler sur le changement des mentalités en termes d'aménagement du territoire pour que l'eau soit intégrée en amont, dès la conception des projets, comme l'une des données entrantes des projets.

2. Une conception urbaine sensible à l'eau

- **Une conception urbaine permettant des services d'eau durables :**
 - Veiller à l'intégration dans les PLU des schémas directeurs d'assainissement, des zonages d'eaux pluviales, et des schémas de distribution d'eau potable.
 - Concevoir un développement des services qui veille à économiser l'énergie, réfléchit aux matériaux utilisés, l'extension raisonnée des réseaux.
- **Des espaces urbains conçus pour réduire les risques liés aux inondations :**
 - Mise en place d'un zonage pluvial à l'échelle des 56 communes, qui définit des règles spécifiques en matière de gestion des eaux pluviales favorisant l'infiltration à la source, avec des exigences fonctions du niveau d'aléa du secteur.
 - Mise en place de PAPI définissant des prescriptions dans les zones sensibles, développant la culture du risque et préparant à la gestion de crise.
- **Un cadre de vie amélioré avec de l'eau visible :**
 - Développement des noues pour la gestion des eaux pluviales de voirie,
 - Amélioration des accès au cours d'eau et à leurs berges.
 - Mise en avant des canaux (ex. visite patrimoniale des canaux de Valence)
 - Volonté de créer des bassins paysagers de gestion des eaux pluviales lorsque c'est possible
- **Des matériaux urbains adaptés pour minimiser leur impact sur la pollution de l'eau :**
Réflexions à mener pour inciter les constructeurs et aménageurs à utiliser des matériaux urbains durables (toits, murs, surfaces chaussées, mobilier urbain) qui minimisent le rejet de polluants dans le temps.

3. Une ville connectée à son bassin versant

- **Une planification urbaine qui tient compte de la disponibilité de la ressource en eau :**
 - Respect du schéma départemental d'eau potable
 - Le SCOT conditionne l'ouverture des zones urbanisables à la justification de la suffisance des capacités d'alimentation en eau potable. Il impose également de prioriser l'alimentation de la ressource en eau potable par rapport aux autres usages.
- **La protection de la qualité de la ressource en eau :**
Mise en œuvre des programmes d'actions de préservation des captages prioritaires établis en concertation avec les acteurs locaux, notamment la Chambre d'Agriculture, les syndicats d'eau, les communes.
- **Une anticipation face aux événements extrêmes :**
 - Mise en œuvre des PPRI
 - Etablissement d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

4. Des communautés "Eau-Responsables"

- **Des citoyens impliqués**
 - Développer des actions de communication auprès de la population pour les sensibiliser à la préservation de la ressource, et les encourager à gérer les eaux pluviales sur leurs parcelles.
 - Ouvrir à la concertation du public les projets importants
- **Des professionnels des différents domaines (finance, technique, social) conscients des co-bénéfices de l'eau**
Organiser des journées de sensibilisation sur la gestion alternatives des eaux pluviales à destinations des aménageurs
- **Des équipes projets pluridisciplinaires :**
Rendre systématique l'implication des services en charge de la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement urbain ou d'aménagement de voirie.
- **Des autorités organisatrices qui impulsent et soutiennent la mise en œuvre des Principes :**
L'engagement sur les principes pour les villes « eau-responsables » a été approuvé par l'ensemble des membres de la Commission Assainissement.

L'opération collective Qualité Eau

Dispositif partenarial de lutte contre les pollutions toxiques dans l'eau (industrielles et artisanales) par l'accompagnement des entreprises (diagnostic, mise en place de solutions adaptées). Campagne de mesure sur 164 paramètres pour établir un état des lieux milieu.



Partenariat avec l'Agence de l'Eau RM&C, CCI Drôme et CMA Drôme

Les 5 briques mobilisées pour aller vers un territoire "Eau-Responsable"

 Une vision	 Une gouvernance	 Des connaissances et des compétences	 Des outils de planification	 Des outils de mise en œuvre
L'état des lieux et les perspectives du grand cycle de l'eau sur le territoire ont été décrits dans différents documents (SCOT et SAGE notamment).	En 2020, l'Agglo devrait être compétente sur tous les aspects de la gestion de l'eau : eau potable, assainissement, eaux pluviales, GEMAPI, ressources en eau.	Des compétences internes dans tous les domaines liés à l'eau, complétées par des adhésions à des organismes spécialisés : GRAIE, FNCCR...	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PCAET ▪ SCOT ▪ Schéma directeur de gestion des eaux pluviales ▪ SLGRI 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zonages pluviaux ▪ Plans d'actions des captages prioritaires ▪ PAPI ▪ Programmes pluriannuels d'investissement sur les ouvrages d'eaux pluviales et sur les rivières

